

LE BAROMÈTRE 2018 DE LA MUTUALITÉ CHRÉTIENNE

# LA LISTE DES HÔPITAUX BELGES LES PLUS COÛTEUX

Et ce sont les Wallons et les Bruxellois qui sont les plus mal lotis en la matière !

**P**our la 14<sup>e</sup> année, la Mutualité Chrétienne publie son grand baromètre hospitalier. Elle a décortiqué les tarifs pratiqués par les hôpitaux belges et les résultats sont interpellants. Les patients ont payé près de 1,4 milliard d'euros de leur poche en 2017, dont 541 millions de suppléments d'honoraires.

Des recherches montrent que le report de soins pour des raisons financières est un problème de plus en plus important en Belgique. Et pourtant, le constat que tire la Mutualité Chrétienne (MC) dans son grand baromètre 2018 est que « les hôpitaux se montrent de plus en plus 'créatifs' pour engranger des recettes supplémentaires ».

« En 2017, les suppléments d'honoraires et de chambre représentaient ensemble 80 à 90 % du coût total à la charge du patient hospitalisé en chambre individuelle. La différence dans le coût à la charge du patient continue d'augmenter, en fonction du choix de la chambre. Un membre de la MC ayant opté pour une chambre individuelle après avoir accouché a payé 7,7 fois plus en 2017 qu'un membre ayant opté pour une chambre commune », détaille le

rapport. De même, la pose d'un stent leur est revenue en moyenne à 254 euros en chambre commune, alors que la facture était de 2.074 euros en chambre individuelle. Et, la situation est identique pour les hospitalisations d'un jour. Pour une chirurgie de la cataracte, le coût pour le patient était de 1.153 euros en individuelle contre 212 euros en commune.

## CHER = FRAIS D'HONORAIRES

La majeure partie de la différence dans le coût en fonction du choix de la chambre s'explique par une différence de coût médical sous la forme d'une augmentation des suppléments d'honoraires. « Au total, les membres MC ont payé près de 200 millions d'euros de suppléments d'honoraires en 2017. Le montant ne cesse d'augmenter d'une année à l'autre », s'insurge Jean Hermesse, Secrétaire général de la Mutualité Chrétienne. « Et cette tendance ne semble pas près de s'inverser. En 2018, une vingtaine d'hôpitaux ont encore majoré leurs suppléments d'honoraires maximum par rapport à 2017 ».

Et en la matière, ce sont les six sites du CHIREC qui remportent la palme. C'est chez eux que les

pourcentages de suppléments d'honoraires sont les plus élevés du pays. Arrivent ensuite dans le top 5 le CHC St Vincent & Ste Elisabeth à Rocourt, les Cliniques Universitaires Saint-Luc à Bruxelles, la Clinique Notre-Dame De Grâce à Gosselies et le CHU Brugmann à Bruxelles. Découvrez le top 20 complet ci-contre. La facture moyenne d'un patient y a été calculée uniquement pour les 10 premiers hôpitaux car ce sont les pourcentages des frais honoraires qui ont permis d'établir ce classement et non ces montants.

Face à ces frais d'honoraires, on peut dire que Wallons et Bruxellois sont les plus mal lotis... car ce sont dans les établissements flamands qu'ils sont les plus bas ! Seul le Centre Hospitalier de Mouscron fait partie des 20 centres ayant les suppléments d'honoraires les plus bas de Belgique.

À ces honoraires s'ajoutent aussi les suppléments de chambre. Ils peuvent être demandés aux patients qui choisissent d'être hospitalisés en chambre individuelle. Chaque hôpital décide lui-même des montants. « Ils peuvent être élevés : jusqu'à 259

euros par jour, selon les données de facturation de nos membres qui viennent d'accoucher. En 2017, les membres de la MC ont payé au total 46,8 millions d'euros en suppléments de chambre », indique le baromètre. « Dans certains cas, 1 hospitalisation de jour se déroule pour ainsi dire sans l'usage d'une chambre et le patient se repose simplement dans un fauteuil. Pourtant, nous constatons que même en hospitalisation de jour, les suppléments de chambre peuvent être très élevés dans certains hôpitaux ».

## « FRAIS FARFELUS »

Autre constat regrettable de la Mutualité Chrétienne : certains hôpitaux facturent des « forfaits hébergement » ou des « suppléments confort », sans que le malade n'ait opté vraiment et explicitement pour ces extras. C'est le cas de la télévision ou du frigo. Ces tarifs sont majoritairement demandés en chambre double ou commune. « Les hôpitaux semblent ainsi contourner l'interdiction de porter en compte des suppléments de chambre dans ce type de chambres », conclut Jean Hermesse. ●

ALISON VERLAET

## En matière de coûts pour le patient

# La Belgique, le mauvais élève européen

On dit toujours que le Belge est chanceux en matière d'accessibilité financière aux soins de santé... Et pourtant, les dépenses à la charge des patients dans notre pays sont nettement supérieures à la moyenne européenne.

« Dans l'étude Health Prospecting 2018, il n'y a qu'en Suisse et en Autriche que la contribution des patients aux dépenses de

soins de santé est plus élevée qu'en Belgique. 17,6% des dépenses totales en la matière sont supportées par les patients belges

sous forme de parts personnelles ou de compléments non couverts par l'assurance soins de santé », détaille le baromètre. « Lorsqu'on examine les dépenses de soins de santé par rapport au budget des ménages, on constate qu'en Belgique, en 2016,

environ 6,3% du budget des ménages ont été consacrés aux soins hospitaliers, soins ambulatoires, ainsi qu'aux produits, appareils et équipements médicaux. Ce pourcentage fait partie des plus élevés d'Europe ».

« Nous savons aussi que le report des soins est un problème de plus en plus important » dans notre pays,

continue le rapport. « Entre 2011 et 2015, parmi les revenus les plus faibles, le pourcentage de personnes

ayant renoncé aux soins médicaux est passé d'environ 4% à plus de 7% ».

## DES INÉGALITÉS IMPORTANTES

Par conséquent, notre pays obtient de très mauvais résultats en termes d'égalité dans l'accès aux soins. Qui plus est, nous continuons à reculer dans ce domaine alors que la tendance en Europe est à une nette amélioration. ●

ALISON VLT.

Pose d'un stent en hospitalisation classique - Montant médian de la facture totale		
Hôpital	Chambre individuelle	Chambre à lits ou plus
Cliniques universitaires St-Luc	5.190,79 €	265,10 €
Clinique St-Pierre	4.567,12 €	259,09 €
Cliniques de l'Europe	3.441,06 €	231,97 €
CHU- UCL- Ste Elisabeth	3.465,87 €	268,88 €

  

Opération d'une hernie inguinale en hospitalisation de jour - Montant médian de la facture totale		
Hôpital	Chambre individuelle	Chambre à deux lits ou plus
Chirec	1.624,31 €	56 €
Notre Dame de Grâce	1.491,58 €	358,46 €
Grand hôpital de Charleroi	1.336,90 €	311,65 €
CHR Verviers	1.044,47 €	262,22 €
CHU Liège	899,15 €	41,99 €

Les 5 factures les + élevées pour un accouchement naturel en chambre individuelle			
Nom de l'hôpital	Facture moyenne	Montant moyen du suppl de chambre	Montant moyen des suppl d'honoraires
Cliniques Universitaires Saint-Luc	2.869,11 €	643,89 €	1.956,03 €
CHIREC (6 sites répartis en RB et BW en 2017)	2.685,29 €	527,17 €	1.884,91 €
Clinique Notre-Dame De Grâce	2.607,69 €	352,63 €	1.971,90 €
Cliniques de L'Europe	2.451,26 €	626,78 €	1.588,24 €
CHC St. Vincent & Ste. Elisabeth	2.305,25 €	312,73 €	1.785,10 €

### Les recommandations de la MC

## « On veut la fin des suppléments d'honoraires pour tous »

Le baromètre hospitalier dresse un sombre tableau pour le patient, entre les suppléments d'honoraires qui ne cessent d'augmenter « sans aucune limite » et les différentes techniques pour obtenir d'autres extras financiers. La Mutualité Chrétienne émet donc des recommandations.

**> Évitez une médecine duale**  
« Aujourd'hui, nous évoluons lentement mais sûrement vers des soins de santé à 2 vitesses. D'un côté, il y a les patients qui paient une assurance hospitalisation facultative coûteuse (ou qui en bénéficient via leur employeur tant qu'ils ont un emploi) et, de l'autre, il y a tous ceux pour qui une hospitalisation représente un coût énorme », s'inquiète Jean Hermesse, Secrétaire général de la Mutualité Chrétienne. « Il y a donc de plus en plus de liaisons entre les interventions et le choix de la chambre. Cela nous entraîne vers des soins de santé inégaux et une forme de privatisation. C'est donc une évolution que nous ne

pouvons absolument pas tolérer en tant que mutualité. Même si nous avons pleinement conscience du fait que les hôpitaux ont besoin de moyens financiers suffisants pour fonctionner

**> Une fin des honoraires**  
Dans ce cadre, la MC souhaite une disparition des frais d'honoraires pour tous les patients hospitalisés. Et ce, tout en garantissant la même qualité de soins. Une proposition déjà transmise aux partenaires sociaux.  
« C'est une proposition que nous avons effectuée pour les chambres à deux lits et qui a été mise en place en 2015. Depuis, nous avons pu remarquer que le coût à charge du patient dans ces chambres a bel et bien diminué », continue Jean Hermesse. « Nous voulons aujourd'hui étendre cette interdiction légale des suppléments d'honoraires à tous les patients hospitalisés,

tant pour les hospitalisations de jour que pour les admissions classiques. Il est toujours clair que cela ne peut se faire du jour au lendemain. Si ces suppléments disparaissaient, les assurances hospitalisation ne seraient, en définitive, plus nécessaires. Les sommes ainsi libérées par les assurés et les employeurs, soit 700 millions d'euros, pourraient être réinjectées dans l'assurance soins de santé obligatoire. On parviendrait de cette façon à un financement correct et transparent des hôpitaux et des médecins.

C'est un système win-win à la fois pour le patient, les hôpitaux et les soins de santé en général. Ce serait une grande avancée sociale car être social, c'est aussi très efficace. »  
**> 80 % de chambres individuelles**

La MC estime aussi que les chambres individuelles devraient devenir la nouvelle norme, en particulier pour les admissions classiques,

sans que personne n'ait à se préoccuper de sa facture d'hôpital. « D'après un sondage mené il y a trois ans auprès de plus de 50.000 membres, 73 % d'entre eux ont dit préférer une chambre individuelle. Nous ne préconisons aucune évolution vers un concept universel avec des hôpitaux proposant uniquement des chambres individuelles. Une proportion de 80 % de chambres individuelles et 20 % de chambres communes nous semble être un objectif sain à atteindre à long terme. Toutefois, la chambre individuelle comme norme dans les hôpitaux ne peut être possible que si les suppléments d'honoraires sont supprimés. »

**> Bien plus de transparence**

En ce qui concerne les suppléments de chambre, la Mutualité Chrétienne demande une réglementation plus transparente et une limitation. ●

Les 20 hôpitaux du pays avec les pourcentages de suppléments d'honoraires les plus élevés				
Commune	Nom de l'hôpital	% Suppléments honoraires moyens	Hausse des % SH entre 2016-2017	Facture totale moyenne (toutes pathologies)
Bruxelles	CHIREC (6 sites répartis en RB et BW en 2017)	178%	+2%	3.051 €
Rocourt	CHC St. Vincent & Ste. Elisabeth	164%	+3%	2.419 €
Bruxelles	Cliniques Universitaires Saint-Luc	163%	+5%	4.392 €
Gosselies	Clinique Notre-Dame De Grâce	160%	+2%	2.536 €
Bruxelles	CHU Brugmann	146%	+14%	2.699 €
Bruxelles	Cliniques de L'Europe	135%	0%	2.678 €
Bruxelles	Hop. Univ. Des Enfants Reine Fabiola	135%	+17%	1.762 €
Eupen	Sankt-Nikolaus Hospital	134%	0%	2.133 €
Seraing	CH Bois De L'Abbaye	131%	+17%	2.147 €
Hal	AZ Sint-Maria	130%	+27%	2.036 €
Soignies	CH de La Haute Senne	129%	+14%	non communiqué
Namur	CHU UCL Namur	127%	0%	non communiqué
Ottignies	Clinique Saint Pierre Ottignies	127%	+3%	non communiqué
Namur	CHR Sambre et Meuse	126%	+6%	non communiqué
Hornu	CH EpicURA - Hornu - Frameries	124%	+21%	non communiqué
Ath	CH EpicURA - Ath	124%	+25%	non communiqué
Bruxelles	Cliniques Universitaires Erasme	123%	-9%	non communiqué
La Louvière	CHU Tivoli	122%	+2%	non communiqué
Bouge	Clinique Saint-Luc	122%	+4%	non communiqué
Gilly	Grand Hôpital De Charleroi	120%	+6%	non communiqué

### Un vrai plus

## Carte des hôpitaux selon le coût à charge du patient

Sur la base des factures d'hospitalisation de ses membres, la MC a réalisé des cartes interactives qui permettent de visualiser si le séjour en chambre individuelle dans un hôpital est « cher » ou « bon marché » par rapport aux autres établissements. Le coût à charge du patient comprend : les tickets modérateurs, suppléments d'honoraires et autres frais tels que les suppléments de

chambre. Cette cartographie permet de mesurer l'impact du choix de la chambre sur le coût du séjour hospitalier. Le coût à charge du patient a été analysé pour cinq types d'intervention : l'accouchement, l'ablation du ménisque, la pose d'une prothèse de hanche, l'ablation de la vésicule biliaire et la cataracte.

**à noter** Cartes consultables sur : [www.mc.be/coutshospitalisation](http://www.mc.be/coutshospitalisation)

### DES JANVIER 2019

## Le prix chez le médecin augmente

Les honoraires pour une consultation chez le médecin de famille, une visite à domicile ou le dossier médical global augmenteront de 3,33 % dès janvier, a indiqué Marc Moens, président de l'Association belge des syndicats médicaux (Absym). Le ticket-modérateur augmente d'environ autant, de sorte que le coût pour le patient reste pratiquement constant. Les honoraires pour une consultation classique passeront de 25,4 à 26,3 €.

Le ticket modérateur augmentera dans les mêmes proportions. Une consultation à domicile passe à 38,9 € (+ 1,25 €), une hausse qui ne sera pas totalement compensée par la mutuelle. Pour un dossier médical global (DMG), ce sera 31 € au lieu de 30 et 56,8 au lieu de 55 € pour les malades chroniques. Le ticket-modérateur est augmenté de 3,3 % pour le DMG également. ●